

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 MARS 2022

**DELIBERATION N°DEL008-22**

L'an deux mille vingt-deux, le 3 mars à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 25 février 2022 s'est réuni dans la salle des Fêtes en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, N. BOUYIRI, P. CONINX, J. DE LOUBENS, E. LAZZAROTTO, L. MALVOISIN, N. MELCHILSEN, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY, Y. VINCENT et MM. E. BEVILLARD, F. DELFORGES, J. FABBRO, D. FINAZZO, D. FRANCILLON, M. GUIHENEUF, T. JAUSSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN, D. QUENARD, S. STAMBOULIAN, P. VERRI, M. YAMOUNI

**Pouvoirs :**

M. GAMET Stéphane (pouvoir à Mickaël GUIHENEUF, en date du 2 mars 2022)  
M<sup>me</sup> HUBERT Alix (pouvoir à Timothée JAUSSOIN), en date du 1<sup>er</sup> mars 2022)  
M<sup>me</sup> JACCOUD Gisèle (pouvoir à Pascale CONINX, en date du 21 février 2022)  
M<sup>me</sup> JANSER Meg-Anne (pouvoir à Elodie LAZZAROTTO, en date du 3 mars 2022)  
M<sup>me</sup> OSSARD Sylvie (pouvoir à Lola MALVOISIN, en date du 28 février 2022)

Madame Nadine MELCHILSEN et Monsieur Sylvain STAMBOULIAN ont été élus secrétaires de séance.

**OBJET : Prise de parts dans la SAS Energ'Y Citoyennes.**

**Rapporteur : Frédéric DELFORGES**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Dans le cadre des objectifs qu'elle s'est fixée par délibération du 10 juin 2021 dans la charte d'engagement du Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), la commune de Gières est moteur dans le développement de la production d'énergie renouvelable et soutient la nécessaire démultiplication des efforts pour conduire la transition énergétique.

Aux termes de l'Axe 2 «Énergies renouvelables et de récupération» la commune s'est engagée à favoriser et promouvoir la production d'énergie renouvelable par les acteurs locaux.

Pour agir vers cet engagement, la commune souhaite s'associer à l'entreprise Energ'y citoyennes.

Energ'Y Citoyennes est une société par actions simplifiées (SAS) créée en 2016 par des habitants de Grenoble-Alpes Métropole, et des collectivités territoriales, dont Grenoble-Alpes Métropole ou encore l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat et Énergie Partagée.

Cette société à pour but :

- de produire de l'énergie issue de sources renouvelables,
- de promouvoir la maîtrise de l'énergie,
- d'organiser des événements d'éducation populaire et de sensibilisation sur ces thématiques.

Energ'Y Citoyennes développe des projets de pose de panneaux photovoltaïques sur des toitures mises à disposition par exemple par des collectivités ou des bailleurs sociaux, ou la création de réseaux de chaleur bois.

L'argent investi par les associés, habitants, collectivités ou entreprises, sert d'apport à hauteur de 20 % dans le modèle économique de la société, basé sur l'emprunt de 80 % des sommes nécessaires au financement de nos projets (hors subvention pour les réseaux de chaleur bois).

L'électricité (ou la chaleur) produite est injectée sur le réseau électrique local (réseau public ENEDIS) (ou réseau de chaleur local) et revendue à un fournisseur d'énergie (GreenAlp pour Grenoble et EDF pour le reste de la métropole) (ou à la commune utilisant la chaleur).

L'argent de la vente sert à rembourser l'emprunt bancaire sur 20 ans et à payer les coûts de maintenance, gestion, fonctionnement.  
Le cas échéant, en fonction de la rentabilité des projets, une rémunération pourra être reversée à la commune.

La société fonctionne sur le principe des coopératives, chaque actionnaire disposant d'une voix à l'assemblée générale, quel que soit le nombre d'actions détenues. Elle est gérée et administrée par un Conseil de Gestion composé de membres élus des différents collèges. L'association au projet se matérialise par l'achat d'un nombre minimum d'actions. Ce nombre est suggéré au prorata de la population. Puis, selon la puissance photovoltaïque installée par Energ'Y Citoyennes à Gières, la commune peut souscrire une action pour 2 kWc installés.

Ayant fait le constat d'une communauté d'objectifs avec Energ'Y Citoyennes, la ville de Gières exprime le souhait d'y adhérer en devenant actionnaire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver la prise de parts de la commune de Gières dans la SAS Energ'Y Citoyennes,
- de devenir propriétaire de trente actions de la SAS Energ'Y Citoyennes pour un montant de 3 000 €,
- de l'autoriser à signer le bulletin de souscription au capital de la SAS Energ'Y Citoyennes et tout autre document relatif à ce dossier,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.
- de désigner Monsieur Frédéric Delforges pour représenter la commune de Gières au Conseil d'administration de la SAS Energ'Y citoyennes.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.  
*(en tant qu'actionnaire de la SAS Energ'Y Citoyennes, Mickaël Guiheneuf ne prend pas part, ni au vote, ni au débat.)*

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 3 mars 2022.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre VERRI.